



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 27 août 2024  
N. réf : 10.01.02/FA

**Préavis N° 10/2024**

<b>ADOPTION DE L'ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION 2025</b>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

---

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 18 al. 4. du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2025.

**2. TAUX D'IMPOSITION**

---

L'augmentation du taux d'imposition en 2022 continue de porter ses fruits. Les liquidités générées permettent de faire face aux obligations tout en limitant le recours à l'emprunt.

Les charges péréquatives continuent de peser sur les comptes communaux. Toutefois, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV), l'année prochaine, devrait être bénéfique pour le ménage communal.

En attendant, la Municipalité est d'avis que l'effort consenti doit être maintenu pour l'année 2025, raison pour laquelle elle vous propose de maintenir le taux d'imposition à 79%.

**3. AUTRES IMPÔTS ET INTÉRÊTS**

---

La Municipalité vous propose également de maintenir les autres impôts et intérêts de retard à leur valeur de 2024, selon le formulaire en annexe.

#### 4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 08 octobre 2024*

- Vu** le préavis N° 10/2024
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 27 août 2024 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 08 octobre 2024.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Déléguée municipale :  
- Mme Michèle Genillard

Annexe : *Projet d'arrêté d'imposition*